



Compte-rendu de l'audience avec les ministres Vautrin et Durovray le 26 novembre 2024

La FNEE-CGT a rencontré la ministre du Partenariat avec les territoires et de la Décentralisation, Catherine Vautrin, suite à son invitation. L'audience s'est déroulée le 26/11/2024. Le ministre délégué chargé des Transports, François Durovray, était présent.

La Délégation CGT :

- Yvan Candé, SG fédération ;
- Benjamin Briant (IGN), pour les établissements publics ;
- Fabrice Brucker, SNPTRI ;
- Christophe Hegot, SNOA ;
- Nicolas Mayer, SNPAM.

• Pierrick Biard* représentait le SNPTAS CGT.

* élu au secrétariat du SNPTAS

UNE NOUVELLE ÉTAPE DU DIALOGUE SOCIAL ?

Présentation d'Anne Debar, nouvelle DRH du Ministère

L'arrivée d'Anne Debar à la DRH du Ministère est présentée par la Ministre Catherine Vautrin comme une nouvelle étape du dialogue social avec les organisations syndicales.

Le SNPTAS-CGT l'espère, mais il le jugera sur pièces...

INTRODUCTION DE LA CGT ET RÉPONSES DES MINISTRES

Les trois sujets transversaux évoqués en introduction par le SG de la FNEE-CGT :

- L'intitulé du Ministère comprenant le mot décentralisation interroge. De quelle décentralisation parle-t-on, quelles évaluations ont été faites des précédentes décentralisations et de la loi 3DS, la CGT revendique plutôt une déconcentration des administrations de l'État !
- Le dialogue social n'a jamais été fermé et les instances ne seront pas boudées, mais la CGT aimerait être entendue sur les sujets qu'elle évoque et sur ses revendications !
- Les agents ont besoin de la protection et du soutien de l'État employeur lorsqu'ils se font agressés. Il n'y a pas eu de suite après les attaques des DREAL par les agriculteurs en colère en régions PACA et Occitanie. L'État doit porter plainte lorsque son administration se fait attaquer !

Réponse de la ministre Catherine Vautrin

La Ministre est d'accord avec la CGT en ce qui concerne la protection des agents et prend l'engagement d'une plainte systématique de l'État et d'un accompagnement des agents lorsqu'ils sont attaqués ou agressés.

C'est le seul engagement ferme pris devant la CGT par les représentants du gouvernement lors de la rencontre.

Petit rappel : aujourd'hui l'État employeur ne peut porter plainte que sur les dégâts matériels. Si un projet de loi est bien en préparation - répondant à la revendication de la CGT pour qu'il puisse légalement porter plainte pour les agents qu'elle emploie - le texte n'est pas encore présenté, ni adopté.

Sur la demande d'être entendus sur les signalements et les revendications : « on peut être d'accord sur certains sujets mais pas tous. ». Sur le mot décentralisation dans l'intitulé du ministère, elle rappelle que le ministère a pour vocation de s'occuper de l'aménagement du territoire. Pour la ministre, les préfets et sous-préfets ont vocation à être les interlocuteurs privilégiés des élus.

La vision de la ministre sur le rôle des préfets et sous-préfets s'oppose à celle de la CGT qui refuse cette « préfectoralisation » de l'administration et revendique un ministère de plein exercice pour s'occuper des thématiques de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire.

Précisions apportées par le ministre délégué chargé des Transports

Sur les agressions dont sont victimes les agents d'exploitation, une mission contre les violences routières est diligentée, la formation du permis de conduire est à renforcer, et les condamnations à des peines de TIG à effectuer au sein des DIR par les agresseurs est à développer.

Pour la CGT, si l'idée de faire effectuer des peines de TIG dans nos services est intéressante, la violence que subissent nos collègues n'est pas vraiment corrélée au manque de formation à la conduite et on passe en partie voire complètement à côté de la cible.

Réponses de la CGT suite aux réponses des ministres :

- le projet sur les risques n'est pas validé par la CGT car il est trop centré sur l'utilisateur de la route et pas assez sur la protection des agents ;
- la déconcentration de l'administration ne doit pas être aux seules mains des préfets.

INTERVENTIONS DES REPRÉSENTANTS DES COMPOSANTES FÉDÉRALES

SNPTRI CGT

La **décentralisation** ne se fait pas à la suite d'un bilan qui en confirmerait ou infirmerait le bien fondé. Aucun échange concernant les candidatures des régions pour des transferts d'infrastructures n'a eu lieu.

La **réforme statutaire des PETPE** (personnels d'exploitation) va engendrer une désorganisation des services, plus aucun lien n'existant entre le grade des agents et leur emploi ou fonction.

Au sujet de la **santé des agents**, un bilan de la mise en œuvre est à faire, on ne parle pas juste de sécurité routière mais de risques professionnels.

Quid de l'évaluation de l'impact de la pollution de l'air sur la santé des agents ? Une étude de l'ANSES a été commandée mais le résultat n'a jamais été publié.

La CGT revendique pour les agents la **bonification de service actif**.

Enfin, dans le domaine de VNF, des engagements sont pris mais jamais tenus.

RÉPONSES DE LA MINISTRE C. VAUTRIN

- Des budgets ont été obtenus dans le domaine routier malgré les économies à faire.
- Le nouveau statut des PETPE prévoit aussi une voie d'accès au grade de TSDD.

RÉPONSES DU MINISTRE DÉLÉGUÉ F. DUROVRAI

- Il ne semble pas anormal de parler des usagers.
- Le point sur le risques professionnels est noté.
- Il peut y avoir certaines incohérences dans la décentralisation.

Commentaire CGT : C'est très bien de le reconnaître mais que fait-on pour y remédier ?

- Des caméras seront mises en place sur les axes routiers pour voir ce qui se passe ou pour pouvoir sanctionner à distance les usagers de la route.

À la CGT, nous n'avons jamais vu une caméra descendre de son pylône pour défendre un agent, et nous savons bien qu'il suffit d'une capuche pour qu'un individu ne puisse pas être identifié. Le problème de la protection de nos collègues personnels d'exploitation contre les agressions reste donc entier.

La CGT a demandé une réunion rapide pour pouvoir traiter de ces sujets. La ministre Vautrin a répondu que le rapport de l'ANSES sur l'impact de l'exposition à l'air pollué devrait bientôt sortir.

Intervention du SNPTAS CGT

Les décentralisations précédentes ne fonctionnent pas. Pour illustrer le propos, deux exemples sont donnés :

1. Les commerçants mettent entre six mois et deux ans pour avoir un accord pour une demande d'enseigne. L'intervenant du SNPTAS-CGT, instructeur ADS au début de sa carrière, peut témoigner qu'il ne mettait que trois mois à répondre à ce type de demande lorsque l'État se chargeait de l'instruction ;
2. Une demande de subvention pour un assainissement individuel n'a pas abouti en zone rurale, car si c'est l'Agence de l'Eau qui était en charge de l'accorder, la demande ne pouvait être faite qu'auprès de la communauté de communes qui, au vu du faible nombre de dossiers à constituer par an, avait tout simplement décidé de ne pas le faire ! Nous avons moins de soucis à ce sujet quand on s'adressait directement à la DDASS.

En ce qui concerne la revendication de la CGT de déconcentrer l'administration, le SNPTAS-CGT dont les adhérents les plus anciens ont connu les subdivisions de l'Équipement, revendiquent le retour à un maillage territorial de notre administration, au moins au niveau des arrondissements, pour qu'elle soit proche des élus et des citoyens dans le cadre des missions de plein exercice du ministère que nous appelons de nos vœux.

La concentration de l'administration que la décentralisation a induite ne fonctionne pas non plus. On le voit avec les SGCD des DDI qui est reconnue comme une organisation ne fonctionnant pas, à la fois par un rapport sénatorial et par un rapport inter-inspections des différentes administrations censées être bénéficiaires du dispositif.

Cela va créer du contentieux qui ne pourra se régler qu'au niveau du Tribunal Administratif. En effet, les circulaires opposables du ministère continuent de

s'appliquer à ses agents en DDT, alors que les SGCD, simples délégataires de signatures, entendent appliquer à tous le monde celles du Ministère de l'Intérieur.

Le transfert des services de paye des directions régionales vers les DDFIP s'avère tout aussi dysfonctionnel avec des titres de perception qui arrivent chez les agents sans qu'à aucun moment on ne leur explique pourquoi il font l'objet d'un rappel.

Le SNPTAS CGT revendique donc le retour à de vrais services RH de proximité dans tous les services déconcentrés du Ministère, directions régionales comme départementales !

Le Ministre des Transports étant présent, nous l'alertons sur certaines dérives dans le contrôle des transports terrestres, le Procureur de la République étant considéré par les services transports des directions régionales dans le cadre de leur processus qualité comme un bénéficiaire ou un client plutôt que comme une autorité en charge de donner des consignes aux agents en matière de procédure pénale.

Pour la CGT, il y a une certaine urgence à prendre rendez-vous avec le DGITM et le DGPR pour traiter de ces questions, le problème qui se pose aux CTT se posant aux autres agents de contrôle.

Enfin, et pour rester dans le domaine des agents de terrain, il existe notamment au sein des directions régionales beaucoup d'agents, secrétaires administratifs ou techniciens, qui ont vocation à se déplacer fréquemment sur le terrain, que ce soit pour contrôler les transports, les installations classées, les constructions, les sites, ou encore pour s'occuper des cours d'eau et prévoir leurs crues.

Le SNPTAS-CGT revendique la bonification de service actif pour tous ces agents.

SNPAM CGT

Dans le domaine maritime, un manque de personnel se fait sentir dans tous les services et les affaires maritimes peinent à armer leurs patrouilleurs, tandis que les personnels des phares et balises sont à la peine pour assurer leurs missions.

La France a le deuxième domaine maritime du monde mais ne s'en préoccupe guère.

Il n'y a pas de grande école pour former les fonctionnaires au domaine maritime.

La certification des navires repose sur seulement une centaine de fonctionnaires qu'on met cinq ans à former !

La mer est vraiment la dernière roue du carrosse en France !

RÉPONSE DE LA MINISTRE C. VAUTRIN

Des travaux sont en cours pour une administration de la mer.

La formation des armateurs est prévue.

Le SNPAM-CGT a répondu que cette formation des armateurs était trop peu connue.

Au-delà même du domaine de la mer qui est historiquement négligé en France, mais qui l'est à un niveau plus catastrophique que jamais aujourd'hui, se pose aussi le problème de la manière dont sont considérés et traités nos concitoyens ultra-marins !

SNOPA CGT

Les OPA sont les garants du maintien d'un savoir-faire.

Le SNOA-CGT demande aux ministres d'intervenir sur le volet salarial afin que le salaire des OPA puisse progresser au même rythme que celui des fonctionnaires, demande le recrutement de nouveaux OPA et l'amélioration des règles de gestion, l'augmentation des salaires, l'amélioration des carrières.

Pour le secrétaire général de la FNEE-CGT, Il y a un lien avec le sujet maritime puisque les missions des phares et balises sont essentiellement remplies par des OPA. Ceux-ci sont de plus indispensables à la maintenance du matériel et des infrastructures.

RÉPONSE DE LA MINISTRE C. VAUTRIN

Un courrier des anciens ministres Christophe Béchu (MTECT) et Clément Beaune (Transports) avait été envoyé au Ministre de la Fonction Publique de l'époque Stanislas Guerini, mais n'a pas été suivi d'effet du fait de la dissolution de l'Assemblée nationale, la procédure est à relancer.

Pour la CGT il y a urgence à sauvegarder les savoir-faire des OPA en embauchant de nouveaux ouvriers. En effet, un savoir-faire met deux ans à se perdre et vingt ans à se reconstruire !

SYNDICATS D'ÉTABLISSEMENTS

Agences de l'État : des inquiétudes apparaissent dans les services suite aux propos du Ministre de la Fonction Publique.

Concernant l'OFB, les agents ont subi des attaques lors du mouvement des agriculteurs et demandent à en parler avec le Ministère de l'Intérieur.

A Météo France, les personnels se sentent en insécurité à cause du développement des super-serveurs et de l'intelligence artificielle.

Les Agences de l'eau ont besoin d'une volonté politique visionnaire pour gérer leur sujet.

Le Cerema connaît des problèmes de coûts de fonctionnement.

IGN : Le modèle économique de l'IGN n'est pas assuré par l'État.

RÉPONSES DE LA MINISTRE C. VAUTRIN

- Pour l'OFB, la ministre répond que c'est du ressort de la ministre Panier-Runacher.
- Les ministres sont conscients de la nécessité de disposer de prévisionnistes météo pour alimenter FR-alerte ;
- Les événements exceptionnels nécessitent l'intervention des agents ;
- Il existe un problème d'évolution des règles des Agences de l'eau ;
- Il y a besoin d'évaluer ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas.

La CGT ajoute qu'il a un besoin de coordination en matière de transports.

La ministre répond que l'aménagement du territoire doit se faire en fonction des besoins des communes et des bassins de vie.

CONCLUSION

Cette audience se termine avec un seul engagement ferme, celui de mieux protéger les agents*, c'est peu !

L'absence de réponse des ministres à l'intervention du SNPTAS-CGT n'est pas surprenante. En effet, en décrivant notamment ce que vivent les citoyens en faisant une demande administrative et ce que vivent les agents confrontés aux derniers transferts de missions au sein des services de l'État, la réponse de type langue de bois ou de type question pour un champion devenait difficile. Leurs notes prises sur ces sujets les inciteront peut-être à se renseigner sur nos conditions de vie dans les services ou sur les retours des usagers...

* Depuis la rédaction de ce compte-rendu, une [Proposition de loi relative à la protection des agents publics](#) a été déposée le 03/12/2024 à l'Assemblée nationale. Son article 1 vise à renforcer la protection des agents publics en donnant la possibilité à l'employeur de déposer plainte au nom de l'agent, en lieu et place de l'agent victime.